

Mise en ligne : 8 mars 2017.
Dernière modification : 16 avril 2019.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE DES EAUX THERMALES ET DU DOMAINE DE KORBOUS (TUNISIE)

S.A., 1905, p. une durée de 50 ans.



Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf
COMPAGNIE DES EAUX THERMALES ET DU DOMAINE DE KORBOUS
Société anonyme
au capital de 400.000 fr.
divisé en 800 actions de 500 fr.

Statuts déposés au vice-consulat de France à Tunis, le 26 février 1905 ; au greffe du tribunal de commerce de Tunis, le 30 mars 1905 ; aux greffes de la justice de paix de Tunis (canton Nord) et de la justice de paix de Grombalia, le 30 mars 1905.

Siège social à Tunis

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR
Un administrateur : G. Attia

Le président du conseil d'administration : Lecore-Carpentier
TUNIS. — IMPRIMERIE RAPIDE

SOCIÉTÉ DES EAUX THERMALES ET DU DOMAINE DE KORBOUS
(*Le Sémaphore algérien*, 27 décembre 1911)

Les circonstances qui faisaient redouter une mauvaise saison n'existant plus, il n'est pas douteux que 1911-1912 marqueront, pour la société, un exercice de prospérité. Cette affaire, dirigée très économiquement, fait espérer que, dans quelques années et à force de ténacité, ceux qui consacrent leur temps et leur argent recevront la juste récompense de leur désintéressement. On sait, en effet, que le conseil d'administration qui, statutairement, devait recevoir 12.000 francs par an de jetons de présence, y a spontanément renoncé depuis le 1^{er} janvier 1908 et que le président, M. Lecore-Carpentier¹, qui s'occupe de toute la gestion de cette affaire, le fait à titre absolument gratuit, allant même plus loin, puisqu'il a permis à la société de contracter un emprunt hypothécaire avec sa garantie personnelle.

Paul LAMBERT,
(*Dictionnaire illustré de la Tunisie : choses et gens de Tunisie*, 1912)

ATTIA (G.), 4 sept. 1864, Tunis, chev. de la Légion d'honneur, off. de la Couronne d'Italie, off. d'Académie, off. du Nicham-Itikhar, commandeur du Medjidié. Propriétaire, directeur d'assurances à Tunis, 5, passage de Paris, et villa G. Attia, au Belvédère.

ÉTUDES : à Tunis et à Livourne (Toscane).

Conseiller municipal de Tunis pendant six ans (démissionnaire en 1902) ; président de la chambre de commerce italienne ; président du conseil d'administration et directeur du journal « L'Unione » ; administrateur de la Banque commerciale tunisienne ; vice-président du Comité d'hivernage de Tunis et de la Tunisie ; inspecteur et directeur pour la Tunisie de la Compagnie d'assurances « Le Monde », vie et incendie, et de la Compagnie « Le Patrimoine », accidents ; administrateur de la Compagnie des thermes et du domaine de Korbous ; administrateur de la Société de l'Imprimerie Rapide de Tunis ; président de la Compagnie des Phosphates d'Aïn-Taga et Bou-Gamouche.

Paul LAMBERT,
(*Dictionnaire illustré de la Tunisie : choses et gens de Tunisie*, 1912)

LECORE-CARPENTIER (Edmond). 6 avril 1860, Paris, off. de la Légion d'honneur, off. d'Académie, chev. du Mérite agricole, chevalier de la Couronne d'Italie, comm. du Medjidié, gr. off. du Nichan-Iftikhar. Directeur de « la Dépêche Tunisienne ». Tunis, 2. av. de Paris, et Maxula-Rades. 8 juillet 1888. ÉTUDES : collège de Bône. Succes^t : directeur du « Petit Bônois », directeur du « Petit Tunisien » et directeur de « la Dépêche Tunisienne ». Prés. d'honn. du Syndicat de la Presse tunisienne ; Prés. de la

¹ Edmond Lecore-Carpentier (1860-1920) : fondateur de la *Dépêche tunisienne*, président des Eaux minérales d'Aïn-Garci, etc. Voir encadré :

Compagnie des eaux thermales et du domaine de Korbous ; de la Société des eaux naturelles d'Aïn-Garci ; administrateur délégué de la Société anonyme de l'Imprimerie Rapide de Tunis. TRAVAUX : L'Indicateur Tunisien (13^e année). Membre de la Conférence Consultative (2^e coll., 4^e cir.) Secrétaire élu de cette assemblée en 1905. Délégué au Conseil supérieur du Gouvernement, 1910-11. Vice-président délégué de la Municipalité de Rades.

Paul LAMBERT,
(*Dictionnaire illustré de la Tunisie : choses et gens de Tunisie*, 1912)

CURTELIN (Jean-Baptiste), 25 nov. 1850, Chambéry (Savoie), chev. de la Légion d'honneur, off. de l'Instruction publique, gr. off. du Nichan- Iftikhar. Négociant, rue du Maroc, 19, Tunis. Juin 1881. Vice-président délégué du conseil municipal de Tunis. Consul des Pays-Bas. Anc. prés. de la Société française de bienfaisance, v.-prés. de la Société de secours mutuels des sapeurs-pompiers, prés. hon. du Saint-Hubert-Club, anc. près. de la Société coopérative des primeuristes tunisiens, prés. de la. Section tunisienne du Comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture (Comité Mascuraud), prés. de la Société des Savoyards, prés. du conseil d'administration de la « Dépêche Tunisienne ». Travaux : Rapports à la chambre de commerce et à la. Conférence consultative (Rapporteur général du budget, 1907). Membre de la Chambre de commerce de Tunis, 1892-1896 ; membre de droit de la Conférence consultative, 1894-96 ; membre élu en 1905, réélu en 1907 (2^e Collège, à Tunis). Médaille de bronze des sociétés de secours mutuels. A fait la campagne de 1870-71 en qualité de mobile et de franc-tireur.

AU PARLEMENT

LES INTERPELLATIONS SUR LA TUNISIE

Après un réquisitoire formidable de M. Bouge, contre l'Administration tunisienne, l'avocat de la défense, M. Alapetite, prend la parole pour tenter de justifier son triste client. — En fin de séance, un incident se produit, entre MM. Delahaye et Jaurès, à propos de la fixation de la discussion du rapport sur l'affaire Rochette.

(*Le Rappel*, le XX^e siècle, 28 janvier 1912)

.....
M. Bouge [député de Marseille] dit que le concours de la *Dépêche tunisienne* coûte très cher au budget tunisien. Une nuée de sauterelles s'abattant sur la Tunisie ne causerait pas plus de ravages que la *Dépêche* et ses associés.

La résidence et la ville de Tunis ont accordé à M. Lecore-Carpentier toute une série de monopoles productifs.

L'orateur insiste particulièrement sur ce qu'on a appelé le scandale de Korbous. La première concession remonte à 1905 ; par un avenant postérieur, elle a donné 600 hectares, en toute propriété, à M. Lecore-Carpentier et lui a permis d'exproprier les indigènes.

Cependant, la société de Korbous n'a pas très bien réussi. Pour la consolider, M. Lecore-Carpentier s'est fait accorder le monopole des jeux à Tunis et à Korbous.

.....

Le livre d'or des stations françaises

KORBOUS (TUNISIE)
(*Excelsior*, 2 mars 1912)

1 ° Quelle est la population flottante de votre station ? — Passage 5.000 ; séjour 1.500.

2° Quelle est sa population sédentaire ? — Environ 300 personnes.

3° Quels sont, au point de vue sanitaire, les effets de la cure qu'on y accomplit ? — Station thermale d'une grande richesse ; cinq sources chaudes (57°6). Eau chlorurée sodique et sulfatée calcique, secondairement magnésienne, arsenicale ferrugineuse, etc. ; deux sources froides. Établissement thermal, massage sous l'eau, cabines gynécologiques, pulvérisation, humage, étuve romaine, étuve en caisse, etc. Korbous est aussi une station climatique (moyenne de l'hiver 13°), dépourvu d'humidité.

4° Combien compte-t-elle de villas, et quels sont les prix moyens des petites et des grandes ? — 26 villas ou appartements style arabe, avec installation thermale ; prix de 15 à 40 francs par jour.

5° Combien y a-t-il d'hôtels de premier ordre et de second ordre, en indiquant le nombre de chambres total ? — Un hôtel de premier ordre (40 chambres), un hôtel de second ordre (20 chambres).

6° Quelles sont les principales distractions artistiques ? — Celles de Tunis peu éloignée (service automobile entre Tunis et Korbous), Théâtre municipal opéra, opéra-comique, comédie ; casino municipal.

7° Quelles sont les principales distractions sportives ? — Tennis, excursions en montagne, automobilisme (excellentes routes), chasse et pêche en mer et celles de Tunis : courses hippiques, golf, skating, escrime, etc., etc.

8° Quelles sont les principales distractions diverses ? — Excursions en mer, en montagne ; visite de nombreuses ruines romaines (Numancia, Carpi), celles de Tunis pendant la saison d'hiver, bals, corsos, fêtes de toutes sortes.

9° Quels sont les habitués de marque dans le monde littéraire, artistique, sportif, etc. ? — Très nombreux et variables.

10° Quelles sont les personnalités mondaines qui fréquentent votre ville ? — Trop nombreuses pour pouvoir être citées complètement.

11° Quels sont les projets d'embellissements en vue, aussi bien de la part de la municipalité que des propriétaires du casino, des hôtels ou des présidents des sociétés sportives, des syndicats d'initiative etc.. ? — Les questions d'hygiène et de salubrité ont été l'objet de toute l'attention ; le système du tout à l'égout est installé dans toute l'agglomération, constamment arrosé par un courant d'eau à 60° provenant d'une source thermale, les détritux sont entraînés en mer, et grâce à la présence d'un courant, disparaissent immédiatement au large ; les gadoues sont également portées au large, de sorte que Korbous peut être cité comme exemple au point de vue de la propreté et de la salubrité.

Tunisie
(*Le Journal des débats*, 27 décembre 1913)

D'une enquête conduite par la municipalité de Tunis, il résulte que le nombre des nuits d'hôtels passées à Tunis par les touristes, pour la période de novembre à mai, s'élève au chiffre de 23.914, se décomposant comme suit :

Français	8.879
Anglais et Américains	6.321
Allemands et Autrichiens	5.092
Suisses, Italiens, Russes, Belges	3.022

Ne sont pas compris dans ce relevé les touristes voyageant en caravanes sur des paquebots effectuant des croisières, ni ceux qui, par groupes, visitent la Tunisie en été. De ces derniers, on compte environ dix groupes de 100 à 250 personnes chacun.

Les touristes arrivent pour deux cinquièmes par Marseille, deux cinquièmes par l'Algérie et pour un cinquième d'Italie (Naples, Livourno ou Sicile).

La durée moyenne de leur séjour en Tunisie est de six jours, dont trois à Tunis et trois en excursions à l'intérieur.

2.500 touristes environ visitent Kairouan, 250 Dougga, 500 Korbous, 100 Bulla-Regia, 100 Sbeïtla, 800 Sfax, 250 Galsa, 500 Gabès et 100 Tozeur et Nelta.

Obsèques de. M. Lecore-Carpentier
(*L'Écho d'Alger*, 8 mai 1920)

Tunis, 7 mai. — Dans la soirée, le résident général, les chefs des principaux services civils et de nombreux amis de M. Lecore-Carpentier, se sont rendus, en auto, à la station thermale de Korbous où ont eu lieu les obsèques de l'ancien directeur de la *Dépêche tunisienne*. L'inhumation s'est faite dans un ancien caveau romain, au sommet de la colline qui domine la station thermale créée par M. Lecore-Carpentier. Il y a eu plusieurs discours.

La Station thermale de Korbous
(*Le Petit Marseillais*, 28 juillet 1925)

Station thermale réputée du temps des Romains, connue et appréciée des Arabes de Tunisie et d'Algérie, possède des eaux dont l'efficacité thérapeutique est absolument remarquable. Au point de vue touristique, le décor est magnifique, avec un fond de montagnes au flanc desquelles une route à pic sur la mer a été taillée dans le roc, constituant un véritable balcon de plus de sept kilomètres de long sur la grande bleue, avec, en face, Carthage, La Marsa, au loin, l'admirable golfe de Tunis.

La saison hivernale, qui attire une grande affluence de baigneurs et de touristes, va s'ouvrir vers la mi-novembre, pour se prolonger jusqu'en mai. Un service d'autobus confortables assure le transport des voyageurs entre Tunis et Korbous. La station possède deux établissements : l'un, l'hôtel des Thermes, de premier ordre ; l'autre, l'hôtel des souffres de second ordre ; une esplanade merveilleuse et une allée plantées de palmiers magnifiques avec parc dans la montagne. La température y est délicieuse et d'une pureté idéale. C'est une des plus réputées stations hivernales et la plus renommée par l'heureux résultat de ses cures.

COMPAGNIE DES EAUX THERMALES ET DU DOMAINE DE KORBOUS
S.A. tunisienne au capital de 0,45 MF.
Siège social : Tunis, 3 bis, passage de Naples
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 638)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 5 à 9 membres, nommés p. 6 ans, propr. de 20 actions.

WEYLAND (J.), à Grombalia ; pdt et adm. dél. ;
LECORE-CARPENTIER (Mme), à Maxula-Radès ;
CURTELIN (J.-B.)², 5, pl. de la Bourse, Tunis ;
REY (Louis), 35, av. de Paris, Tunis ;
HUARD (Ferdinand), à Tunis ;
MAILLET (Charles), à Alger ;
BOCCARA (Edmond), à Tunis ;
RAYNAL (Docteur), à Mahdia.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MATTEIS (Albert de), 22, r. du Caire, Tunis ;
SÉPHAR (A.).

CAPITAL SOCIAL. — 0,45 MF, en 1.800 act. de 250 fr. À l'origine 0,4 M, porté en 1907 à 0,5 MF (1.000 act. de 500 fr.) ; réduit le 2 juillet 1914 à 0,5 MF (1.000 act. de 500 fr.) ; porté en juillet 1916 au chiffre actuel par émission de 800 act. de priorité 6 %.
Parts bénéf. — 1.600.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 6 % d'intérêt aux act. Sur le surplus : 10 % au conseil ; 5 % à l'adm. dél. Le solde : 50 % aux act. ; 50 % aux parts ; sous rés. de tous prélèvements à la rés. extraordinaire.

COMPAGNIE DES EAUX THERMALES ET DU DOMAINE DE KORBOUS
(*Le Mercure africain*, 10 novembre 1928)

L'assemblée générale du 24 octobre 1928 approuve les comptes de l'exercice se soldant par un bénéfice net 220.704 fr. 67 et répartit 8 % aux actions ordinaires et de priorité et 11 fr. 25 par part de fondateur.

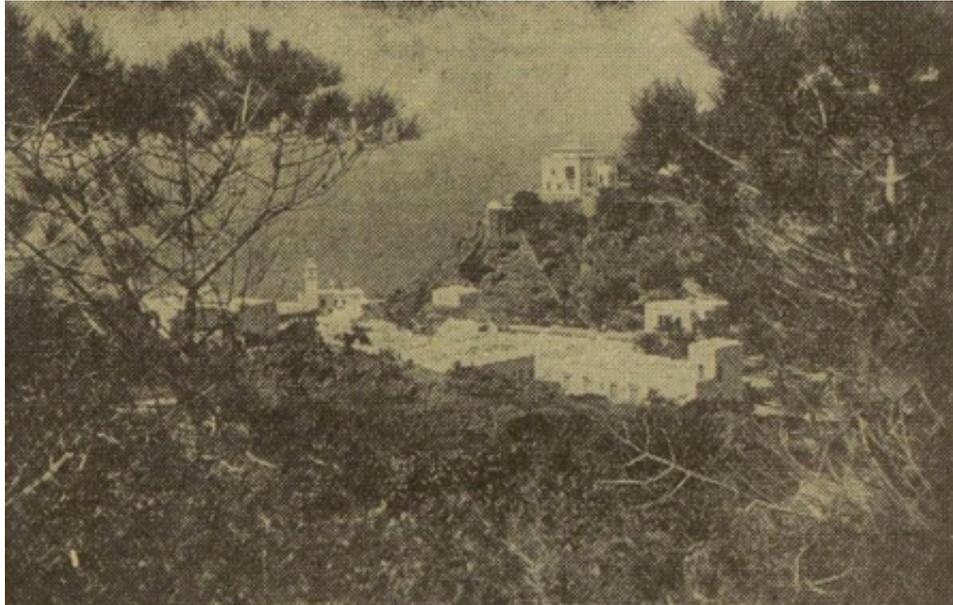
KORBOUS
(*L'Écho d'Alger*, 18 janvier 1929)

² Jean-Baptiste Curtelin : né le 25 nov. 1850 à Chambéry. En Tunisie (1881) : négociant à Tunis, agent général de l'Urbaine (Vie et Incendie), président de la *Dépêche tunisienne*, administrateur des Eaux minérales d'Aïn-Garci (1900), de la Cie des eaux thermales et du domaine de Korbous (1905), de l'Afrique française à Alger (assurances), de la Société tunisienne des pétroles, de la Société tunisienne pour le transports de carburants (1925), de la Société anonyme pour le congrès eucharistique de Carthage (1929). Vice-président de la municipalité de Tunis (1911), remplacé fin 1931 par M^e Thiaucourt. Un monument est élevé à sa mémoire en 1935. Chevalier (1911), puis officier (1922) de la Légion d'honneur.

Nous venons de recevoir une délicieuse plaquette sur cette coquette station thermale tunisienne, éditée avec goût par les « Éditions Aumeran » et copieusement illustrée.

Nous applaudissons à cette initiative comme à tout ce qui peut être fait pour développer le tourisme en Afrique du Nord.

EN TUNISIE
LA STATION THERMALE DE KORBOUS
(*L'Œuvre*, 8 février 1938)



KORBOUS, station thermale. (Photo Perrin, Tunis.)

Korbous marque chaque année un progrès et se transforme peu à peu, non seulement pour le bien-être des baigneurs, mais aussi dans l'intérêt général ; les dernières réalisations profiteront donc non seulement aux malades, mais à tous ceux qui viendront chercher sur cette « Côte du Soleil » les plaisirs de la montagne ou de la mer.

L'établissement thermal installé dans l'ancienne construction, dénommée Dar-el-Bey du temps du bey Ahmed, a fait toilette ; le crépissage complet des murs a été effectué, les eaux thermales, l'humidité constante provoquée par leur chaleur et par de voisinage de la mer rongent le revêtement des murailles qui s'effritent, attaquent les peintures qui disparaissent. Ce fut donc une remise à neuf presque totale qu'il fallut accomplir. À ce rajeunissement s'ajoute une note de coquetterie dont cette antique demeure était privée ; des napperons à dentelles, des fleurs égayent dès l'entrée l'établissement des bains.

Mais l'œuvre la plus importante, et qui a pris jour durant la période estivale, est la grande piscine en plein air, limitrophe aux bains de Sidi-Amara.

Elle a 16 mètres de longueur ; sa largeur varie suivant ses deux extrémités : vers le côté regardant la mer, elle a 6 mètres de largeur ; celui tourné vers la terre a 4 mètres. Sa plus faible profondeur, d'un mètre, s'abaisse à 2 m. 40 ; elle représente environ une surface de 200 mètres carrés. Son alimentation en eau se fait directement par la source d'Aïn-Ksbira, à une distance de 12 mètres, sans pompage, par gravitation. L'eau d'Aïn-Kebira, d'une température de 40 degrés, atteint la piscine par une canalisation en ciment de 40 centimètres x 40 centimètres. La déperdition en degré de chaleur à l'arrivée est donc presque nulle. Il a fallu songer bien entendu au refroidissement de

l'eau ; une conduite de 300 mètres a donc été construite. Le mélange de ces eaux peut arriver à donner une température normale de 37 à 38 degrés, requise pour les sportifs. Quoi qu'il en soit, en hiver ou en été, la direction de Korbous a la faculté de réchauffer naturellement sa piscine ou de la refroidir.

Au point de vue médical, cette piscine sera un adjuvant à la cure et permettra aux malades, tout en prenant leur bain chaud, de prendre également un bain de soleil.

Au point de vue sportif, la piscine de Sidi-Amara possède les dimensions voulues pour devenir le théâtre de certaines compétitions ; déjà la direction de Korbous envisage de nombreuses manifestations.

La piscine de Korbous aura un cadre digne d'elle : une succession de quatre terrasses l'entoure, dont une notamment, appuyée contre un mur romain, est complètement à l'abri des vents ; de nombreuses plantations d'arbres et de plantes viendront égayer les terre-pleins. Un café-brasserie permettra de se procurer tous les rafraîchissements désirables ; après un bain pris à quelques mètres de la mer on pourra, commodément assis autour de tables disposées au grand air du large, goûter agréablement dans un ravissant décor, d'autant plus ravissant à l'heure où les femmes arabes drapées dans leurs amples batanias ou leurs blancs haïks viennent boire à Aïn-Sbia, à la source de la Vierge, source empreinte de poésie par sa naïve légende.

La piscine de Sidi-Amara est un heureux complément de toutes les installations réalisées jusqu'à ce jour ; elle sera un nouveau but de promenade pour tous ceux qui viennent séjourner à Korbous.

Les plantations d'arbres ont été poursuivies et dans les abords immédiats de la station thermale, le roc dénudé tend à disparaître de plus en plus sous la verdure.

Ainsi, chaque année, Korbous marque un progrès nouveau ; elle ajoute un fleuron à sa couronne de reine de la Côte du Soleil et elle allie son souci constant de guérir les malades à celui de distraire ceux qui, en touristes, viennent sur cette côte admirable.
